

INSCRIPTION A LA STRUCTURE POUR L'A.L.S.H. EXTRASCOLAIRE DE TOUSSAINT POUR EFFECTUER LE PAIEMENT

L'ETAPE 1 concerne

**UNIQUEMENT
les parents non-inscrits
au portail famille**

ETAPE 1

INSCRIPTION
au
portail famille

➤ Envoyez une demande d'inscription au portail famille avec une **adresse mail valide à « enfancejeunesse@lapalud.net ».**

⚠ Attention une seule adresse mail par famille. En cas de changement en cours d'année, transmettre la nouvelle adresse par mail.

➤ Indiquez dans le courriel :

- le nom et prénom du responsable,
- le nom et prénom du ou des enfants.

➤ Vous recevrez en retour un mail de confirmation d'inscription au portail famille avec un identifiant et un mot de passe qui vous seront transmis dans les meilleurs délais.

ETAPE 2

INSCRIPTION
A L'A.L.S.H.

➤ Connectez-vous au portail en indiquant votre identifiant et votre mot de passe (reçus par mail).

➤ Vérifiez vos informations enfants et vos coordonnées. Si nécessaire apporter les modifications et pour les renseignements non modifiables sur le portail, transmettez un mail au service enfance-jeunesse.

➤ Procédez à **l'inscription** de votre enfant à la structure A.L.S.H. EXTRASCOLAIRE TOUSSAINT.

(Procédure à effectuer à chaque période de vacances).

ETAPE 3

RESERVATIONS

➤ Des permanences auront lieu en Mairie pour les réservations :

**LUNDI 26, MARDI 27, JEUDI 29 et VENDREDI 30
SEPTEMBRE 2016**

de 16h30 à 18h30.

En ce qui concerne l'A.L.S.H. Extrascolaire Hiver, Printemps et les NAP, les procédures vous seront communiquées lors des périodes de réservations correspondantes.

ETAPE 4

PAIEMENT
sécurisé sur internet

➤ Pour connaître et valider définitivement les réservations de votre ou vos enfants au centre, **vous devrez effectuer le paiement entre le MARDI 4 et le VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 :**

**SOIT en ligne via le portail famille AVANT LE 10 OCTOBRE
SOIT venir en Mairie aux permanences ci-dessous :**

**MARDI 4, JEUDI 6 et VENDREDI 7 OCTOBRE 2016
de 16h30 à 18h30.**

➤ Toutes réservations non payées avant le **10 OCTOBRE** feront l'objet d'une annulation.